

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION

chargée d'examiner l'objet suivant :

**Législature 2013-2017 - Election complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal**

### Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire. Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2013. Sur proposition du Bureau du Grand Conseil, le Grand Conseil fixe par décret leur nombre et leur taux d'activité (art. 68 de la Loi d'organisation judiciaire). Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil, la Commission de présentation est chargée de préavisier sur l'élection des juges cantonaux.

L'objet de ce rapport est le **préavis de la Commission de présentation sur l'élection complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal** pour la législature 2013-2017. Cette élection fait suite à la non-réélection par le Grand Conseil, lors de sa séance plénière du mardi 18 décembre 2012, de Monsieur Pierre-Yves Bosshard comme juge cantonal pour la législature 2013-2017.

### Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi après-midi 28 février 2013 à la Salle du Bicentenaire pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Jacques Ansermet (Président), Mmes Anne Baehler Bech, Stéphanie Apothéloz, Fabienne Despot, MM. Marc-Olivier Buffat, Jérôme Christen, Régis Courdesse, Nicolas Rochat Fernandez (Vice-président). La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par deux de ses trois experts indépendants, MM. Philippe Richard et Jean-Jacques Schwaab. M. Philippe Reymond et Mme Gloria Capt étaient excusés pour cette séance. M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

### Travail de la Commission de présentation pour préavisier sur l'élection d'un juge à 100%

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud. L'annonce a été publiée le vendredi 18 janvier 2013 dans cette dernière. A la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le dimanche 17 février 2013, une seule personne avait déposé son dossier : **M. Christophe Maillard**.

La Commission de présentation a entendu le candidat selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique, qui couvrent notamment les thèmes suivants : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses

compétences juridiques, sa personnalité et ses aptitudes personnelles. La durée de l'entretien a avoisiné une heure.

En outre, la commission s'est inquiétée du lien de parenté, cousin germain, entre Monsieur Christophe Maillard et Monsieur le Président du Conseil d'Etat Pierre-Yves Maillard. Le Service juridique et législatif a confirmé à la Commission de présentation que ce lien de parenté de 4ème degré ne présente aucune incompatibilité.

### **Préavis de la Commission de présentation**

A l'issue des auditions, les experts ont rendu, à l'unanimité, un préavis positif à l'égard du candidat entendu, relevant ses compétences personnelles et professionnelles tout en mettant en avant la qualité de son dossier de candidature, ainsi que sa prestation lors de l'entretien.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des deux experts, les membres de la commission ont délibéré à leur tour. A l'unanimité, ils ont émis un préavis positif sur l'unique candidature. Celle-ci a en effet convaincu la commission de par ses compétences juridiques, ses qualités personnelles et son expérience professionnelle.

### **Conclusion**

La Commission de présentation **préavise unanimement en faveur de l'élection de M. Christophe Maillard**, dont les compétences correspondent pleinement aux exigences requises pour le poste de juge cantonal.

Chésereux, le 14 mars 2013

Le Président rapporteur :  
(*signé*) Jacques Ansermet

*Le dossier du candidat est à disposition des députés qui veulent les consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Il sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.*